



POUR L'AVENIR DES

SERVICES PUBLICS

Malgré un vote unanime des neufs organisations syndicales contre le projet de loi Fonction Publique, le gouvernement persiste à vouloir imposer sa loi de casse sociale. Mais au fait...

LE SERVICE PUBLIC C'EST QUOI ?



L'**égalité** de traitement
partout et pour tous



La **continuité de service**
tous les jours et toute l'année



L'**adaptation** aux besoins
sur tout le territoire

POURQUOI UN FONCTIONNAIRE ?

INDÉPENDANCE

Le statut du fonctionnaire est une manière de garantir son indépendance : **pas de pression à l'emploi**, la fonction passe avant la hiérarchie.

FORMATION

Ils sont formés en continu et ont des emplois stables qui favorisent le **maintien des compétences**.

USAGERS

Ils sont là pour **répondre aux besoins** des usagers et non pour enrichir une entreprise ou des actionnaires.

NEUTRALITÉ

Ils assurent votre sécurité dans la rue, soignent vos proches, enseignent à vos enfants en **garantissant la neutralité et la laïcité des services publics**.

Le projet de loi «Fonction Publique» vise à démanteler ce qui fait le lien entre les citoyens : les services publics présents sur nos territoires. Education, santé, justice, routes, sécurité, impôts, eau... **nous sommes tous et toutes des usagers.**

Pour une fonction publique à la hauteur d'un service public de qualité partout et pour tous où le profit n'a pas sa place, où le lien à l'humain est primordial, où l'égalité prime, **mobilisons-nous ensemble !**

9 MAI
TOUS EN GREVE ET
EN MANIFESTATION

**A 10
HEURES**

1

**2 DÉPARTS DE MANIFESTATIONS : L'UN À L'INSPECTION
ACADÉMIQUE, L'AUTRE À L'HOPITAL**

2

**CONVERGENCE VERS LA CITÉ DESMICHELS À 10H30 ET
ALLER ENSUITE DEVANT LA PREFECTURE**

Cfdt:

**la
cgt**

FO

**U.
F.S.U.**

Solidaires

unsa



Union départementale Force Ouvrière des Hautes-Alpes

3 rue David Martin Tel : 04 92 53 64 57 Mail : udfo05@force-ouvriere.fr

Site : <http://05.force-ouvriere.org/>

Le gouvernement veut en finir avec les services publics. Les fonctionnaires seront en grève et en manifestation le 9 mai

Les ministres Darmanin et Dussopt viennent de faire connaître leur projet de loi dit de «*transformation de la fonction publique*».

C'est une attaque sans précédent que devrait subir les fonctionnaires si ce projet passait.

Le gouvernement veut imposer cette loi dans l'urgence (cet été? ou au plus tard au 1^{er} janvier 2020). Indiquons quelques articles

Art 3 : fusion des CT et CHSCT actuels dans un «*comité social d'administration, territorial ou d'établissement*»

Art 6 : recrutement par la voie du contrat et non plus du concours dans les trois fonctions publiques

Art 8 : un nouveau type de contrat à durée déterminée au sein de la fonction publique nommé contrat de projet. Ce nouveau contrat n'ouvrira pas droit à la

titularisation ni à un CDI. Il sera conclu pour un an minimum et 6 ans maximum. Il prendra fin lorsque le projet arrive à son terme.

Art 11 : plus de consultation de la CAP sur les mutations

Art 13 : introduction du mérite pour la détermination de la rémunération

Art 14 : suppression de la compétence des CAP en matière de promotion de grade et de corps

Art 26 : mise en place d'un dispositif de rupture conventionnelle qui entraînera la perte de la qualité de fonctionnaire.

Art 28 : prévoit de confier au privé tout ou partie des activités qui était assurée aujourd'hui directement par l'administration. Les agents seront détachés automatiquement auprès de l'organisme d'accueil en CDI.

C'est clair, la plupart des garanties statutaires des fonctionnaires seront remises en cause. Avec ce projet de loi, le fonctionnaire d'État, territorial ou hospitalier pourrait travailler comme fonctionnaire dans une entreprise privée, pourrait devenir chômeur, pourrait être déplacé voir contraint à demander sa démission en cas de suppression d'emploi.

Avec le gel de la valeur du point d'indice, la ré-institution du jour de carence, la hausse de la CSG non compensée de manière pérenne, des nouvelles suppressions de poste et des privatisations à venir, **la coupe est pleine**.

Nos statuts mais au-delà les services de proximité sont remis en cause par ce projet de loi ainsi que celui de Mme Buzyn («*ma santé 2022*») et de M. Blanquer dans l'Éducation nationale.

Retrait de ce projet de loi